

# YOUNG SONOGRAPHERS LAUSANNE



## Conditions générales cours de base abdomen Young Sonographers Lausanne

Veillez lire attentivement les conditions suivantes. En payant les frais des cours, les participant-e-s acceptent les conditions suivantes :

1. La participation au cours n'est possible qu'après admission par l'association et après paiement des frais de cours.
2. Le montant convenu, soit **200 CHF**, est payé à l'avance. Chaque étudiant-e peut, à n'importe quel moment, décider de mettre un terme au cours. L'étudiant-e ne sera toutefois pas remboursé-e.
3. Les frais de cours permettent aux participant-e-s d'assister aux leçons pratiques dans la période convenue lors de l'inscription (soit **sur 10 semaines** à partir de la date de l'ouverture des cours). Si le cours n'est pas terminé à cette date, tout droit de participer au cours est annulé. Dans des cas exceptionnels, une prolongation de ce délai peut être autorisée.
4. Les annulations des heures de cours sont acceptées **jusqu'à 24 heures à l'avance**. Passé ce délai, les coûts convenus de **10 CHF par heure** sont facturés même si le/la participant-e est absent-e.
5. Pour pouvoir participer aux heures de cours pratique, une confirmation doit prouver que l'étudiant-e a réussi les questions QCM du module correspondant sur l'e-learning. Cette confirmation doit être présentée lors du premier cours de chaque module.
6. L'étudiant-e s'engage à avoir accompli, à la fin de la 5<sup>ème</sup> semaine du BL (soit le **26.03.2023** pour le semestre de printemps 2023), un **minimum de 6 heures** de cours, sans quoi il/elle peut se voir exclu.e de la suite de la formation. Pour compléter ses heures, l'étudiant-e doit être conscient-e qu'il/elle devra probablement effectuer certaines heures en soirée ou lors des week-ends. Merci d'en prendre bonne note dans votre calendrier personnel.
7. Il est possible d'effectuer au maximum deux cours de 1h sans pause (par exemple, l'étudiant peut faire 3h de cours en une journée, mais ne peut pas les faire à la suite).
8. Les retards de plus de 15 minutes ne sont pas acceptés. Dans ce cas, l'étudiant ne peut assister au cours et le cours est facturé.
9. La participation aux cours d'échographie abdominale se fait sur base volontaire. Elle inclut que l'étudiant-e, **à tour de rôle, soit examinateur/-trice** (manipulation de la sonde), **modèle** (se faire examiner par ultrasons) **et observateur/-trice**.  
Les parties examinées lors des ateliers se limitent au thorax (en excluant la poitrine), à l'abdomen et au pelvis par voie transabdominale. Par extension, certaines régions comme la

tête, le cou et les extrémités peuvent être incluses. Dans tous les cas, l'intimité de l'étudiant-e sera préservée au cours des ateliers.

Les examens sont réalisés sans indiquer de nom, par ailleurs les images ne contiennent pas d'informations permettant de reconnaître les participant-e-s sauf en cas d'accord explicite préalable avec ce/cette dernier-ère. Les images sont réalisées dans un contexte de formation, elles ne sont pas archivées.

L'examen à un but purement pédagogique, il ne s'agit pas d'un examen diagnostique, il ne se substitue donc pas à une prise en charge clinique réalisée par des professionnels.

Lors des examens échographiques, **il n'est pas rare de mettre en évidence des anomalies**. Dans une étude de Mills<sup>1</sup> réalisée sur 1'000 patients ambulatoires, les découvertes fortuites d'anomalies s'élevaient à 9.1%. Celles-ci allaient de malformations congénitales (rein unique par exemple) à de rares pathologies significatives. Dans la plupart des cas, il s'agissait de découvertes fortuites bénignes non significatives.

**En tant que modèle, l'étudiant-e doit être conscient-e qu'une découverte fortuite est toujours possible.** Dans une telle situation, le/la tuteur-trice tentera, dans la mesure du possible, de garder cette découverte confidentielle par rapport au reste du groupe d'étudiant-e-s. Il faut toutefois garder en tête que certaines pathologies ne pourront être cachées aux yeux de chaque étudiant-e en train de suivre l'examen. Le/la tuteur/-trice reviendra ensuite, en privé, discuter de la découverte. Chaque cas « significatif » sera en outre annoncé au Professeur Meuwly (encadre la formation à Lausanne), qui discutera avec l'étudiant-e et proposera éventuellement de compléter la démarche par un examen diagnostique.

**En s'inscrivant au cours, l'étudiant-e accepte de participer en tant que modèle.** Si l'étudiant-e sait qu'il/elle est porteur-euse d'une pathologie ou d'une condition (grossesse par exemple) qu'il/elle ne souhaite pas porter à la connaissance de ses pairs, et que donc il/elle ne veut pas participer comme modèle, l'étudiant-e doit, lors de son inscription, avertir par mail (lausanne@youngsonographers.ch) les tuteurs/-trices de sa non-participation en tant que modèle, sans autres précisions.

10. L'accès à la salle d'entraînement « BH07/127 » dans le service de radiologie n'est autorisé qu'avec un-e tuteur/-tutrice.

11. Nous vous demandons de **prendre soin de tout le matériel d'échographie** dans la salle d'entraînement. C'est une chance énorme que nous puissions avoir une machine à disposition, et cette dernière est très chère. Elle ne pourrait pas être remplacée. Ainsi, nous aimerions que l'équipement nous serve le plus longtemps possible. Si vous remarquez un problème avec l'équipement, veuillez informer directement le/la tuteur-trice en présence.

12. Nous nous réservons le droit d'expulser les participants du cours après un avertissement en cas de mauvaise conduite (telle que des commentaires inappropriés et blessants ou des attouchements inappropriés).

13. **L'examen final (ECOS) est obligatoire.** Les participant-e-s à une session doivent participer à l'ECOS de la même session (soit pendant le même semestre). L'ECOS aura lieu la semaine du 06.05.2023. La date exacte sera communiquée au plus tard 5 semaines à l'avance et il est donc nécessaire de pouvoir être disponible à cette date. L'ECOS ne peut être rattrapé. En cas d'empêchement pour un cas de force majeure, une discussion avec le comité concernant la suite de la formation est prévue.

14. Si l'examen final (ECOS) n'est pas réussi, le/la participant-e doit suivre 5 heures de pratique supplémentaires avant de pouvoir se représenter à l'examen. Ces heures seront

---

<sup>1</sup> Mills P, Joseph AE, Adam EJ. Total abdominal and pelvic ultrasound: incidental findings and a comparison between outpatient and general practice referrals in 1000 cases. *Br J Radiol.* 1989 Nov;62(743):974-6.

facturées au/à la participant-e à raison de 10 CHF par heure. Le/la participant-e doit se présenter à la prochaine session d'ECOS, soit au prochain semestre.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :  
lausanne@youngsonographers.ch

Équipe Young Sonographers Lausanne